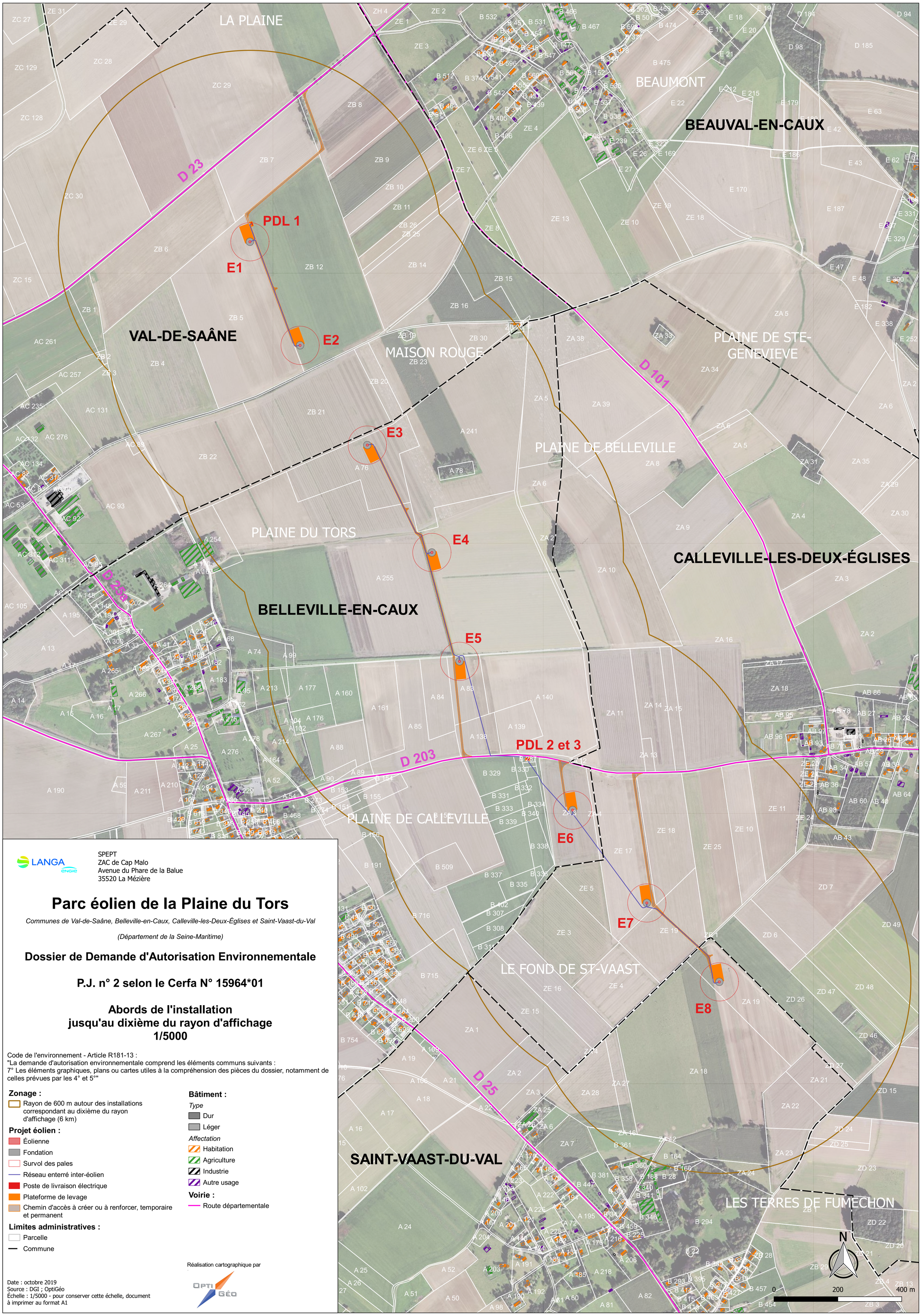

LANGA ENGIE

SPEPT
ZAC de Cap Malo
Avenue du Phare de la Balue
35520 La Mézière

Parc éolien de la Plaine du Tors

Communes de Val-de-Saâne, Belleville-en-Caux, Calleville-les-Deux-Églises et Saint-Vaast-du-Val

(Département de la Seine-Maritime)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 2 selon le Cerfa N° 15964*01

Abords de l'installation jusqu'au dixième du rayon d'affichage 1/5000

Code de l'environnement - Article R181-13 :
"La demande d'autorisation environnementale comprend les éléments communs suivants :
7° Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles prévues par les 4° et 5°"

Zonage :
- Rayon de 600 m autour des installations correspondant au dixième du rayon d'affichage (6 km)

Projet éolien :
- Éolienne
- Fondation
- Survol des pales
- Réseau enterré inter-éolien
- Poste de livraison électrique
- Plateforme de levage
- Chemin d'accès à créer ou à renforcer, temporaire et permanent

Limites administratives :
- Parcelle
- Commune

Bâtiment :

Type
- Dur
- Léger

Affectation
- Habitation
- Agriculture
- Industrie
- Autre usage

Voirie :
- Route départementale

Réalisation cartographique par
OPTI GÉO

Date : octobre 2019
Source : DGI ; OptiGéo
Échelle : 1/5000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A1